

# PARTICIPEZ À LA VIE DE VOTRE QUARTIER !

JE M'INSCRIS  
AU CONSEIL  
CONSULTATIF  
DE QUARTIER !

POUR  
MON  
QUARTIER

VOUS AVEZ  
+ DE 16 ANS ?  
VOUS VIVEZ  
DANS LE QUARTIER !  
INTÉGREZ LE CONSEIL  
CONSULTATIF DE QUARTIER  
(CCQ) !  
FACILE ET UTILE !

JE  
M'IMPLIQUE !

JE  
PARTICIPE !

inscriptions du  
**16 novembre**  
au  
**5 décembre**  
**2016**

Inscriptions dans  
les mairies de proximité  
ou en ligne sur  
[www.orleans-agglo.fr](http://www.orleans-agglo.fr)

PLUS D'INFOS SUR  
[www.orleans-agglo.fr](http://www.orleans-agglo.fr)

#OrleansetsonAgglo



Orléans  
Mairie

L'action publique locale n'est efficace que si elle implique les habitants. C'est pourquoi, la Mairie d'Orléans accorde une grande importance à la concertation et à l'implication des citoyens à la vie de la Cité. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité avec une rédaction participative de son Agenda 21, la Mairie d'Orléans souhaite avec cette Charte de la Participation Citoyenne réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale.

#### > 6 CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

- Quartier Acacias-Blossières-Gare
  - Quartier Barrière St Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne
  - Quartier Saint-Marceau
  - Quartier Dunois-Madeleine
  - Quartier Centre-ville
  - Quartier La Source
- Chacun des Conseils Consultatifs de Quartier est présidé par l'Adjoint en charge du quartier.

#### > LE RÔLE DU CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER

Le Conseil Consultatif de Quartier **se réunit 2 à 3 fois par an sous l'autorité de l'Adjoint de Quartier**. Le CCQ est associé à **l'élaboration des projets du quartier sur proposition de l'Adjoint de Quartier**. Il participe aux différents ateliers de travail et animations proposés sur le quartier.

#### > COMPOSITION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

Chaque Conseil Consultatif de Quartier réunit les élus en charge de la démocratie locale et des personnes de plus de 16 ans, habitant ou travaillant sur le quartier, réparties en trois collèges.

##### • Le comité de pilotage :

Composé de 8 personnes maximum, désignées, pour 2 ans renouvelables, par le Maire sur proposition de l'Adjoint de quartier après le vote du Conseil municipal, en fonction de leur compétence et de leur investissement sur le quartier. Le Comité de pilotage assiste l'Adjoint de quartier dans les démarches de participation citoyenne, dans l'organisation des réunions de concertation, des ateliers de travail et autres animations portées par les Conseils Consultatifs de Quartier.

##### • Les forces vives du quartier :

Elles sont au nombre de 12 maximum et sont nommées, pour une durée de 2 ans renouvelable, par le Maire sur proposition de l'Adjoint du quartier après le vote du Conseil municipal, parmi les associations oeuvrant sur le quartier, les commerçants, les professions libérales, le monde de l'entreprise...

##### • Les personnes volontaires :

Elles sont au nombre de 20 au maximum et ont une mission de 2 ans renouvelables. Ces futurs conseillers de quartiers sont tirés au sort. Si le nombre de personnes volontaires est supérieur à 20, il est alors procédé à un tirage au sort.



#### > DEVEZ-VOUS ÊTRE CONSEILLER DE QUARTIER

Du 16 novembre au 5 décembre, remplissez le bulletin d'inscription que vous trouvez en mairie de proximité et glissez dans l'urne que vous trouverez dans votre mairie de proximité. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne à l'adresse [www.oreans-agglo.fr](http://www.oreans-agglo.fr).

Si le nombre de candidats dans chaque CCQ venait à dépasser les 20 bulletins, un tirage au sort organisé le lundi 5 décembre 2016 à 19h30 à l'Hôtel Groslot, permettra de les départager.

**Les Conseils Citoyens ne remplacent pas les Conseils Consultatifs de Quartier.** Ils sont présents sur les **quartiers prioritaires (la Source, l'Argonne, les Blossières, Dauphine)** pour l'élaboration du contrat de ville. Espace de dialogue, ils rassemblent habitants et professionnels du quartier ainsi que les services publics de l'Etat et des Collectivités.